Concours des villes fleuries

La ville de La Baule-Escoublac détient le label "Villes fleuries 4 fleurs" depuis 2008

LA BAULE Ville fleurie 4 fleurs

- 1ère fleur en 1973
- 4ème fleur en 1993 (200 communes labellisées en France)
- Grand prix national du fleurissement en 1996 (90 communes en France)
- FLEUR D'OR en 2008 et 2014 (moins de 9 communes par an reçoivent ce prix en France). Cette distinction ne peut être renouvelée que tous les 6 ans. Elle récompense le caractère exceptionnel de la démarche de la ville en terme de qualité du cadre de vie.
- Prix national de l'arbre en 2010

Ces distinctions récompensent les efforts de la municipalité en matière de qualité de vie et de valorisation du patrimoine végétal fleuri et paysager de la ville. Mais également, les efforts en termes de rénovation et propreté de la voirie, réduction des pollutions chimiques (désherbage), diminution des déchets, limitation de l'utilisation de l'eau (paillage), réglementation d'affichage et d'animations de la ville (marché aux fleurs) …

Le label ville fleurie est le label national de qualité de vie qui en 60 ans d'existence a considérablement évolué, pour prendre en compte de nombreux critères, faisant de lui un outil d'attractivité du territoire et d'amélioration du cadre de vie des citoyens

VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

02 51 75 75 75